

de la dentelle Option: Dentelle aux fuseaux Option: Dentelle à l'aiguille

RNCP4923 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BMA — Brevet des métiers d'art
Code(s) NSF	241
Formacode(s)	45531
Code(s) ROME	B1804
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du BMA, quelque soit la technique dentellière utilisée, doit composer et adapter des modèles d'art à l'art de la dentelle conformément à l'esthétique et à la qualité recherchée. Pour atteindre cet objectif, il doit:

- adapter un dessin artistique à une technique spécifique (aiguille),
- concevoir un dessin de mise en carte à partir d'un cahier des charges (fuseaux),
- pratiquer les techniques de points ornementaux (aiguille), acquérir les logiques spécifiques à certaines dentelles aux fuseaux et approfondir les techniques de finition et de présentation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire du BMA, quelque soit la technique dentellière utilisée, doit composer et adapter des modèles d'art à l'art de la dentelle conformément à l'esthétique et à la qualité recherchée. Pour atteindre cet objectif, il doit:

- adapter un dessin artistique à une technique spécifique (aiguille),
- concevoir un dessin de mise en carte à partir d'un cahier des charges (fuseaux),
- pratiquer les techniques de points ornementaux (aiguille), acquérir les logiques spécifiques à certaines dentelles aux fuseaux et approfondir les techniques de finition et de présentation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ateliers d'état et conservatoires, entreprises artisanales, ateliers associatifs ou indépendants

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dentellière hautement qualifiée, dessinateur technique, metteur en carte, chef d'atelier, technicien d'art, artisan d'art

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 500 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en matériaux souples (27 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	F0X33 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 218
Jugés difficiles à recruter	56 %
Emplois saisonniers	14 %
Familles professionnelles (FAP)	F0X33 — Ouvriers, techniciens et agents de maîtrise de l'habillement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un inspecteur de l'éducation nationale, est composé à parité : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ;

- de professionnels (employeurs et salariés en nombre égal).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	9 047 €
Prise en charge	Branches concernées
9 047 €	Valeur par défaut · 213 branches

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2023
Date de dernière délivrance possible	31/08/2023

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP5289, RNCP5290

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38395

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.legifrance.fr>

<http://www.cndp.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4923/>